



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le chiffre d'affaires d'AGF Belgium a progressé de plus de 15% au premier semestre 2007

Bruxelles – le 24 septembre 2007.

Au premier semestre 2007, le chiffre d'affaires d'AGF Belgium, filiale du groupe Allianz, a progressé de plus de 15%. Dans le même temps, le résultat net a augmenté sensiblement, pour atteindre 72,6 mio €.

Croissance à deux chiffres

Le chiffre d'affaires du groupe AGF Belgium s'élève à 606,6 mio € à fin juin 2007, contre 526,1 à fin juin de l'année dernière.

C'est dans la branche Assurances Vie que la croissance est la plus spectaculaire. Ainsi, la Vie Particuliers poursuit sur sa lancée des années précédentes, avec une hausse supérieure à 20%. Cela s'explique par le succès des actions commerciales concernant Invest for Life (Branche 21) ainsi que par une belle progression des fonds d'investissement (Branche 23). Du côté de la Vie Groupe, après une année 2006 difficile, le chiffre d'affaires augmente de 8,8%. Au Luxembourg aussi, l'activité Vie affiche une progression importante.

En IARD Particuliers/PME, le chiffre d'affaires reste quasi stable (+ 0,5%), dans un marché extrêmement compétitif, tandis qu'en IARD Grands Risques une reprise est attendue au second semestre.

Enfin, en Santé Entreprises, les primes émises confortent leur progression à + 5,8%.

Pour la Belgique et le Luxembourg, le chiffre d'affaires total d'AGF Belgium augmente de plus de 15 %.

Hausse du résultat net

L'activité d'assurances enregistre, à fin juin 2007, un résultat local net après impôts de +72,6 mio € malgré l'impact de la tempête du début de l'année.

Sauf événements exceptionnels, la tendance positive devrait se maintenir sans toutefois répliquer au 2^e semestre la même performance financière.

Pour l'avenir, AGF Belgium entend maintenir le cap de la croissance rentable, notamment en renforçant sa présence sur le marché des PME et des indépendants, tant en Vie qu'en IARD.

Tableau de synthèse

En millions d'euros	Jun 2006	Jun 2007	Evolution
Chiffre d'affaires total	526,1	606,6	+ 15,3 %
dont Vie Particuliers / PME	210,9	256,7	+ 21,7 %
Vie Groupe	87,3	95,0	+ 8,8 %
Vie Luxembourg	21,4	47,2	+ 120,0 %
IARD Particuliers / PME	147,9	148,5	+ 0,5 %
IARD Grands Risques	33,2	32,3	- 2,8 %
Santé Entreprises	25,4	26,9	+ 5,8 %
Résultat net	61,8	72,6	+ 17,5 %

Contacts presse

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – thierry.constant@agf.be

AGF Belgium (Allianz Group) est l'un des acteurs importants du marché belge de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par le seul canal du courtage, AGF Belgium offre un éventail complet de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. Elle emploie plus de 1.100 personnes en Belgique et est une filiale d'Allianz, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.